

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

La Doctrine sociale de l'Église

ET LA

Cooperative Commonwealth Federation
(C. C. F.)

LETTRE PASTORALE

DE

S. EXC. MGR GEORGES GAUTHIER

ARCHEVÊQUE-COAJUTEUR DE MONTRÉAL

Prix: 15 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
MONTRÉAL

Direction:
SÉCRÉTARIAT DE L'É. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration:
L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1934

TOUS DROITS RÉSERVÉS



PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: \$1.50 par an)

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1A. <i>L'École Sociale Populaire</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| *1. <i>L'Organisation ouvrière catholique en Hollande</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 2. <i>L'Organisation ouvrière dans la province de Québec</i>
(2 ^e édition 1913) | Arthur SAINT-PIERRE |
| *3. <i>De l'Éducation du sens social</i> | R. P. LEROY, S. J. |
| *4. <i>Comment protéger notre jeunesse: les patronages</i> | R. P. PICHÉ, P. S. V. |
| *5. <i>La Fédération Saint-Jean-Baptiste</i> | Mme Marie GÉRIN-LAJOIE |
| *6. <i>« Le Foyer » et ses œuvres</i> | Abbé Henri GAUTHIER, P. S. S. |
| *7. <i>La Caisse populaire — I</i> | Alphonse DESJARDINS |
| *8. <i>La Lutte antialcoolique dans la province de Québec,</i>
<i>depuis 1906</i> | R. P. HUGOLIN, O. F. M. |
| *9. <i>Le Logement de la famille ouvrière — I</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| *10-11. <i>Le Logement de la famille ouvrière — II</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| *12. <i>La Caisse populaire — II</i> | Alphonse DESJARDINS |
| *13. <i>Le Mouvement mutualiste dans Québec</i> | J.-B. SAINT-ARNAUD |
| *14. <i>Le Cercle ouvrier</i> | R. P. L. HUDON, S. J. |
| 15. <i>L'Encyclique « Rerum novarum »</i> | S. S. LÉON XIII |
| *16. <i>Les Œuvres des associations</i> | R. P. VALENTIN-BRETON, O. F. M. |
| *17. <i>L'Église et les associations ouvrières</i> | Henri BEAUVAIS |
| 18-19. <i>Contre l'alcool</i> | Dr Joseph GAUVREAU |
| 20-21. <i>Un catholique social: Frédéric Ozanam</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| *22. <i>L'Organisation professionnelle</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| *23. <i>Réformes scolaires</i> | V.-E. BEAUPRÉ |
| 24. <i>Le Clergé et les études sociales</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| *25. <i>Le Travail chrétien</i> | Abbé Paul MAYRAND, D. TH. |
| *26. <i>La Lettre sur le « Sillon »</i> | S. S. PIE X |
| *27-28. <i>La Cour Juvenile</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| *29. <i>La Goutte de lait</i> | Dr Joseph GAUVREAU |
| *30. <i>La Fédération américaine du Travail</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| 30. <i>L'Utopie socialiste — I</i> | XXX |
| 31. <i>Le Val des Bois</i> | DOMBRAY-SCHMITT |
| *32. <i>Conseils aux ouvriers canadiens</i> | Chanoine DESGRANGES |
| 33. <i>Les Écoles maternelles</i> | R. P. DALY, C. SS. R. |
| *34-35. <i>L'Église et le progrès social</i> | Chanoine DESGRANGES |
| 36-37. <i>Le Devoir social</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| 38. <i>L'Utopie socialiste — II</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| 39. <i>Les Syndicats ouvriers chrétiens de Belgique</i> | R. P. GUILLOT, C. SS. R. |
| 40. <i>Les Syndicats socialistes et neutres</i> | R. P. TRUDEAU, O. P. |
| *41. <i>L'Église et l'organisation ouvrière</i> | Abbé Edmour HÉBERT |
| *42-43. <i>Le Comte Albert de Mun</i> | Arthur SAINT-PIERRE |
| 44-45. <i>Le Socialisme</i> | Abbé Edmour HÉBERT |
| 46. <i>A propos d'immunités</i> | R. P. GONTHIER, O. P. |
| *47. <i>La Formation d'apôtres sociaux par l'A. C. J. C.</i> | R. P. S. BELLAVANCE, S. J. |
| 48-49. <i>Leçons pratiques d'action sociale catholique</i> | R. P. RUTTEN, O. P. |
| *50. <i>La Désertion des compagnes</i> | R. P. Adélar DUGRÉ, S. J. |
| 51. <i>Les Avantages de l'agriculture</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| *52. <i>Les Cercles d'études féminins</i> | Marie-J. GÉRIN-LAJOIE |
| 53-54. <i>Le Règne social du Sacré Cœur</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| 55. <i>Le Complot coopératif</i> | Anatole VANIER |
| *56-57. <i>L'Œuvre de vacances des grèves</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| *58. <i>Le Jardin scolaire et l'Agriculture à l'école</i> | Jean-Charles MAGNAN, B. S. A. |
| 59. <i>Le Clergé et les œuvres sociales</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 60. <i>L'Esprit chrétien dans la famille et la société</i> | |
| *61. <i>Projet de colonisation</i> | R. P. Marcel MARTINEAU, S. J. |
| 62-63-64. <i>Vers les terres neuves</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J. |
| *65. <i>La Question sociale et nos devoirs — I</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| 66. <i>La Question sociale et nos devoirs — II</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| *67-68. <i>La Question sociale et nos devoirs — III</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S. J. |
| *69-70. <i>Hygiène et logement</i> | Dr J.-A. BAUDOIN |
| 72-73. <i>Albert de Mun et le devoir social</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| 75. <i>Albert de Mun et l'organisation ouvrière</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| <i>Nos errements agricoles</i> | R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J. |
| 78. <i>Albert de Mun et la législation sociale</i> | Abbé GOUIN, P. S. S. |
| *80. <i>Microbiologie et maladies contagieuses</i> | Dr J.-A. BAUDOIN |
| *82. <i>L'Instruction obligatoire n'est pas nécessaire</i> | R. P. Hermas LALANDE, S. J. |
| <i>L'Organisation ouvrière</i> | Abbé Edmour HÉBERT |
| <i>Autour de l'Encyclique « Rerum novarum »</i> | E. S. P. |
| <i>L'Aide aux colons</i> | M. L'HEUREUX |

La Doctrine sociale de l'Église et la C. C. F.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE-COAJUTEUR

Aux fidèles du diocèse

GEORGES GAUTHIER

*Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, archevêque-
coadjuteur de Montréal*

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Le 21 novembre dernier, les Évêques du Canada, à la suite de leur assemblée plénière, publiaient une déclaration collective où ils dénoncent les doctrines du communisme et du socialisme et mettent les catholiques en garde contre les mouvements qui en procèdent ou peuvent y conduire. A l'occasion du jour de l'an, j'ai commenté à la Cathédrale ce grave document. Je crois nécessaire d'y revenir aujourd'hui avec plus de précision et d'ampleur, et je me propose de le faire sous la forme d'une discussion d'idées où je ne cherche qu'à provoquer votre réflexion et à former votre conviction personnelle.

C'est d'ailleurs la doctrine sociale de l'Église que je viens vous rappeler. Il est plus que jamais opportun d'en instruire tous les fidèles pour les prémunir contre les enseignements subversifs qui ne manqueront pas de les atteindre et qui menacent de les ébranler jusque dans leur foi.

Quelque vigilance qu'elle réclame, c'est la fonction impérieuse du ministère pastoral. Le témoignage que pouvait se rendre saint Paul en s'adressant aux prêtres d'Éphèse est un encouragement et une leçon: « *Non enim subterfugi quominus annuntiarem omne consilium Dei vobis.* Je ne me suis pas dérobé à ma tâche et je vous ai annoncé tout le dessein de Dieu sur vous ¹. »

I

Vos Évêques vous disent qu'ils sont frappés du désarroi des esprits devant l'épreuve. De quoi s'agit-il? N'attendez pas de vos Évêques qu'ils posent en économistes. La crise que nous traversons sera bientôt une chose du passé, mais les idées qu'elle a fait naître vont demeurer. Comme de juste, c'est ce point de vue moral qui les préoccupe. Et qui oserait contester qu'il possède une importance de premier plan, à cause de sa dignité propre sans doute, mais aussi parce qu'il détermine les répercussions les plus profondes dans tous les domaines: personnel, social, économique. Il y a longtemps qu'un célèbre économiste l'a remarqué:

Une application trop assidue aux intérêts matériels est une source certaine de décadence. Un peuple grandit moins en perfectionnant la production des objets nécessaires à ses besoins qu'en s'appliquant à contenir ses appétits et à pratiquer le bien ².

N'est-ce pas d'ailleurs la grande leçon de la vie, leçon austère que nos inclinations naturelles ne nous portent guère à goûter, mais que la prospérité comme la dépression nous obligent cependant à méditer, parce que tout nous ramène de force à la valeur morale de nos dispositions et de nos actes.

Croyez-le, les Évêques n'ignorent rien de ce que souffrent leurs fidèles. Toutefois, ils doivent à leur charge

1. Act., xx, 27.

2. Frédéric LE PLAY.

de porter leur regard au delà des besoins quotidiens qui demandent satisfaction et d'en rechercher la cause. Or, qu'il s'agisse de l'agriculture ou des problèmes particuliers aux grandes villes, ils se trouvent en présence des conditions nouvelles que notre évolution économique nous amène avec elle. Ains', le fait que notre pays a pris rapidement le caractère d'une civilisation urbaine et industrielle a transformé notre vie sociale. Il n'est pas question de boudier le progrès ni d'empêcher un catholique de prétendre à l'aisance et même à la richesse. Il faut convenir tout de même de quelques vérités de simple bon sens qui frappent les esprits les moins avertis. L'industrie déracine l'homme de la campagne: elle tend à créer dans les villes ce que l'on appelle le prolétariat, quand ce n'est pas le paupérisme, et du point de vue social il est aisé de comprendre ce que cela signifie. Par sa nature même, elle est étroitement liée aux fluctuations de l'économie mondiale et de l'état général du marché. Que la machine économique marche à plein rendement, tout va bien; si elle se ralentit et surtout si elle s'arrête, c'est la baisse des salaires, l'inactivité forcée, le pouvoir d'achat diminué, la chute des prix. Nous payons alors les frais de la rationalisation technique, du génie d'organisation, de la concurrence et d'un développement industriel disproportionné. C'est une histoire que nous connaissons bien et dont il est inutile de relever tous les traits. — Et, d'autre part, la terre demeure notre richesse essentielle et la condition de notre stabilité. De toutes les formes de notre fortune, c'est elle qui tient encore le mieux à travers toutes les crises économiques, comme elle est le réservoir le plus généreux de nos vraies forces.

L'histoire enseigne, disait quelqu'un, que l'agriculture familiale nourrit son homme plus ou moins généreusement; mais elle lui permet de vivre en bonne santé et liberté, développe dans son esprit des qualités d'équilibre, de réflexion, d'observation et de patience qui caractérisent les races fondatrices. Sous cet aspect l'agriculture ne fait pas de l'argent: elle fait des hommes. Elle constitue

la pépinière des grands peuples et des sociétés fortes, le réservoir d'énergies des civilisations durables, le milieu où se forme et se renouvelle le génie initial qui prendra ensuite son essor dans d'autres domaines. Sa valeur sociale, nationale et humaine surpasse sa valeur économique¹.

Voilà donc deux tendances avec leurs exigences, leurs relations nécessaires et dont le déséquilibre engendre une part de nos misères. — Encore une fois, quelle attitude avons-nous devant l'épreuve? Ouvrons l'Évangile pour y trouver la parole de vérité. Notre-Seigneur avertit déjà ses apôtres et en leur personne tous les chrétiens de l'avenir qu'il y a un rapport certain entre les persécutions et le fléchissement qui se produit parfois chez ceux qui en sont victimes. Nous pouvons entendre des épreuves en général ce que Notre-Seigneur dit de la persécution. Il est d'expérience que l'épreuve déprime, et notre foi doit être d'une trempe particulièrement courageuse pour persévérer dans ses convictions alors qu'elle subit l'étreinte de la douleur. Le murmure, l'impatience, le dégoût, l'infidélité nous attirent quand ils ne nous éloignent pas de Dieu. Nous étions le sel de la terre; et c'est la corruption du monde qui maintenant nous envahit. Nous nous sommes affadis. L'épreuve est un choix, une mise en demeure. A la croix rédemptrice, nous préférons le monde et sa fausse sécurité. Cette alternative s'est posée pour un certain nombre des nôtres. A quoi se sont-ils résolus? Il y a eu les fidèles, les vrais chrétiens, qui se sont armés de patience au milieu de leurs soucis et qui n'ont rien abandonné de leur foi ni de leurs pratiques religieuses. Ils savent aujourd'hui que leur Père du ciel, comme il s'y est engagé, a eu soin de leurs jours et ils garderont jusqu'à leur mort la formation morale que laisse l'apprentissage de la souffrance chrétiennement acceptée.

Mais il y en a d'autres: *Quos... flens dico, inimicos crucis Christi*. — C'est le mot de saint Paul: « Je le dis en pleu-

1. Lucien ROMIER.

rant, ils sont les ennemis de la croix du Christ¹. » Ils ont abandonné leur foi; nous avons même eu le spectacle infiniment triste d'une apostasie. C'est l'histoire des trente deniers de la trahison qui s'est répétée. Oh! sans doute, il ne faut pas être plus sévère que de raison. La misère n'est pas toujours réelle et parfois l'on veut ne pas déchoir du confort que l'on a pris l'habitude de se donner. Mais réelle ou illusoire la misère est mauvaise conseillère. Elle incline à faire bon accueil à ceux qui lui offrent le secours et lui promettent le paradis sur terre. Vous tenez là l'explication principale du succès qu'obtient dans certains milieux populaires la propagande communiste. C'est bien assez, penserez-vous, de les empoisonner d'idées fausses, de leur faire croire qu'ils sont injustement victimes d'une organisation sociale défectueuse, de faire briller à leurs yeux l'espoir d'un changement heureux, pourquoi exiger l'apostasie? C'est qu'il est de l'essence même du bolchévisme d'être une contre-Église. Les Soviets laissent dire de temps à autre qu'ils adoptent à l'égard des religions une attitude de tolérance. Ce ne peut être qu'une manœuvre pour ne pas heurter inutilement les milieux politiques dont ils ont besoin. Ils disent aussi que l'Église n'existe que pour protéger à son profit le capitalisme et la société bourgeoise. Ne soyons pas dupes. Le conflit va beaucoup plus loin et il est d'une autre nature. Il s'agit de conserver à la société son caractère humain et chrétien; il s'agit surtout d'une opposition irréductible entre deux croyances, deux fois qui exigent l'une et l'autre le don total de l'homme. On a justement défini le bolchévisme « la religion fanatique des valeurs terrestres », et le christianisme, « la religion assurée et enthousiaste des valeurs spirituelles ».

Là où existe la croyance en Dieu et aux réalités de l'au-delà, le bolchévisme n'est plus possible. Il ne peut

1. *Philp.*, III, 18.

exister que sur les ruines de toute croyance chrétienne. Il a sa foi, lui aussi, au caractère absolu comme le christianisme, la foi en une conception socialiste de l'humanité. Plus de prédominance du religieux et du spirituel; ce qui va régénérer le monde c'est un idéal politique de vie en commun, une économie industrialisée avec une irrésistible intensité, triomphe et glorification du travail.

Ah! mes Frères, nous pourrions croire qu'un moment de réflexion suffirait à discréditer cette conception utopique et matérialiste de l'ordre social; nous pourrions penser que cette annonce d'un nouvel âge d'or relève d'une mystique propre à l'âme russe et dont l'âme de l'Occident doit sentir aisément tout le vide, de même qu'elle éprouve une répulsion profonde pour les cruautés dont cette mystique s'accompagne. Encore une fois, le bolchévisme « déshumanise » l'homme en même temps qu'il le déchristianise. Il est antisocial parce qu'il installe au sein de la société la révolte et la violence. Son crime essentiel, impardonnable, irrémissible, c'est de tuer l'espoir dans l'homme en lui enlevant l'apaisement intérieur, la consolation réelle que la foi et la pratique religieuse peuvent lui donner: et tout ceci devrait suffire à l'exclure pour toujours de toute société civilisée. Ne nous berçons pas d'illusions cependant: il va durer tant qu'il y aura quelque malaise social qu'il puisse exploiter, aussi longtemps que les sociétés ne redeviendront pas chrétiennes. Mais il y a toujours lieu de rappeler à nos catholiques qui s'y sont égarés jusqu'à l'apostasie la parole de l'infaillible et infinie vérité: « Quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon Père qui est aux cieux. — Quiconque m'aura renié devant les hommes, je le renierai moi aussi devant mon Père qui est aux cieux ¹. »

1. *Math.*, x, 32.

II

Je l'avoue, ce n'est pas sous sa forme absolue et brutale que le communisme est à craindre en ce pays. Il renverse trop de traditions établies pour se recruter ailleurs que chez des gens exaspérés par le chômage plutôt que par la misère, ou entraînés à la curée par le premier agitateur. Il lui resterait encore peut-être quelques intellectuels mécontents qui jonglent avec des théories et qui se récrieraient vite d'ailleurs s'ils devaient en subir l'application.

Le socialisme — ce communisme à longue échéance — est au contraire à redouter; et il est en train de s'installer chez nous. Il est donc urgent d'éclairer sur ce point de si grave importance sociale l'opinion de tous les catholiques. Je signale d'abord l'avertissement formel du Souverain Pontife: « Personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste », et je crois nécessaire de remettre sous vos yeux le texte de la déclaration des Évêques qui a trait au socialisme:

Le socialisme n'est pas un remède efficace à nos malheurs. Le Pape a distingué avec soin les diverses formes qu'il a prises depuis cinquante ans. Il dégage nettement la part d'erreur et de vérité qu'il contient. Mais il formule un jugement d'ensemble qui doit être la règle de pensée d'un catholique. A ceux qui lui demandent « de décider si le socialisme est suffisamment revenu de ses fausses doctrines pour pouvoir être admis sans sacrifier aucun principe chrétien », le Pape déclare: « Voulant, dans Notre sollicitude paternelle, répondre à leur attente, Nous décidons ce qui suit: Qu'on le considère soit comme doctrine, soit comme fait historique, soit comme action, le socialisme, s'il demeure vraiment socialisme, même après avoir concédé à la vérité et à la justice ce que nous venons de dire, ne peut pas se concilier avec les principes de l'Église catholique: car sa conception de la société est on ne peut plus contraire à la vérité chrétienne. »

Le document épiscopal que nous commentons met en garde les fidèles contre les mouvements qui pourraient être entachés de pareille doctrine. S'il ne désigne nommément aucune des organisations qui prêtent à défiance,

c'est qu'il veut les atteindre toutes, quelles que soient l'étiquette et les nuances de programme qu'elles adoptent tour à tour. Mais puisque l'une de ces organisations, la plus répandue et la seule qui nous offre une doctrine sociale définie, croit trouver une justification dans cette attitude d'ailleurs bien explicable des Évêques, mon devoir n'en est que plus impérieux de donner aux fidèles de ce diocèse, auprès de qui s'exerce son influence et qui seuls relèvent de ma juridiction, une direction très nette à ce sujet. J'aurai ainsi l'occasion d'exposer une fois de plus la doctrine du Pape, si glorieusement régnant, — la tâche d'un évêque consistant, pour une part, à faire parvenir jusqu'au plus humble des catholiques l'enseignement du Père commun et à appliquer aux besoins particuliers de son diocèse les directives données à toute l'Église.

Tout le monde connaît aujourd'hui la Co-operative Commonwealth Federation, ou, selon l'abréviation reçue, la C. C. F. Elle aurait obtenu, d'après la déclaration, peut-être enthousiaste, de ses chefs l'adhésion des « associations agraires dans les trois provinces de l'Ouest et dans l'Ontario », ainsi que celle « des sociétés politiques d'ouvriers depuis la Colombie Anglaise jusqu'à Montréal ¹ ». Son cadre, on l'affirme, « ne se limite pas à des cultivateurs et à des ouvriers, mais comprend également les nombreux groupes de ceux qui ne réussissent plus en affaires, dans les professions et dans les petites industries ² ». Son programme, assez indécis d'abord, vient de s'élaborer à la convention de Régina, tenue en juillet dernier. J'ai mis beaucoup de soin à étudier le manifeste de treize articles que l'on a publié et qui le résume, les débats parlementaires des 1^{er} et 2 février 1933, ainsi que les discours, commentaires et articles de journaux des dirigeants de la Fédération. Bien que, selon la remarque des Évêques qui

1. *Débats de la Chambre des Communes*, version française, vol. LXIX, p. 1796.

2. *Ibid.*, p. 2072.

s'applique ici justement, « le système et le parti réagissent sous la pression des circonstances et n'offrent pas toujours une doctrine continue », nous en avons assez cependant pour porter un jugement sur l'orientation actuelle du mouvement C. C. F.

Il est entendu, et je tiens à le proclamer, que je reste en dehors de toute question de politique et de personnes. Je veux même dire que je ne suspecte nullement les intentions des nouveaux chefs, parmi lesquels se trouvent des hommes de valeur. C'est le programme seul qui retient mon attention. Comment et de quel droit le nouveau parti pourrait-il se plaindre que j'exprime ma conviction? Il a réclamé pour tous, même pour les communistes, la liberté de parole. Par une propagande intense, il répand, à travers tout ce pays, ses idées. Il serait par trop illogique qu'il voulût m'empêcher de les arrêter au passage et d'examiner ce qu'elles valent.

Le principal auteur de la C. C. F. a pu déclarer que ce programme « est fondé sur des principes franchement socialistes ¹ ». Il dit la vérité. Tel quel, il s'appuie sur une philosophie sociale que nous ne pouvons approuver. Les Évêques vous rappellent que les catholiques disposent à cet égard d'une mesure de jugement. Trois erreurs, en effet, caractérisent le socialisme condamné par l'Église: la suppression ou l'amointrissement excessif de la propriété privée, la lutte des classes et une conception matérialiste de l'ordre social. Mettons en regard la doctrine de la C. C. F. et voyons, sans discussion de détail, si nous avons raison de l'incriminer. Une erreur sur un seul de ces points suffirait à la vicier et à la rendre inacceptable pour un catholique.

Que pense d'abord la C. C. F. du droit naturel de propriété privée? Pour réaliser son plan économique, elle

1. *Toronto Star*, 8 décembre 1932.

veut la socialisation ou nationale, ou provinciale, ou municipale, de toutes les institutions financières et de la majorité des entreprises de production et de distribution, ce qui veut dire: les manufactures ou fabriques, les compagnies de transport, les magasins, les banques, les institutions de placement de capitaux, les compagnies d'assurance, les ressources naturelles, les services médicaux, les hôpitaux, et, ainsi qu'on veut bien l'ajouter, « tous les services essentiels à la direction économique ». L'on conviendra que cette dernière clause est singulièrement extensive et peut à la longue nous conduire au collectivisme le plus complet.

Un pareil programme, est-il besoin de l'observer, n'a rien d'original ni de nouveau. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui de « l'économie dirigée », l'ensemble des activités d'un pays relevant d'une impulsion et d'une surveillance unique: celle de l'État. C'est une doctrine qui est chère au socialisme. Le danger qui devient alors menaçant, c'est que, par réaction contre le libéralisme économique dont la loi est le profit individuel, l'État recherche l'intérêt du consommateur, qui est le nombre, et c'est la forme collective que prend l'économie dirigée. Quand le système est poussé à son point extrême, l'État devient pratiquement comme dans la Russie des Soviets « le seul industriel, le seul commerçant, le seul agriculteur, le seul banquier ». Ce que l'on peut dire sans tarder, c'est que la socialisation de si grande envergure proposée par la C. C. F. ne laisse guère de place à l'initiative privée ou à la possibilité d'une concurrence quelconque.

L'article 4 qui concède au cultivateur l'occupation de sa terre ne lui en concède pas la propriété. Les propagandistes de la C. C. F. qui prétendent volontiers que la province de Québec est la seule où des hommes d'Église contestent leurs idées, feraient bien de lire les articles du *Prairie Messenger*, des 7, 14, 21 et 28 juin dernier. Ils y

verraient que le groupe Fermier de la Saskatchewan — The Saskatchewan Farmer (Labour Group), — si intimement uni à la C. C. F., a une doctrine sur la propriété qui a été prise à partie par des hommes d'Église de l'Ouest. Le programme n'offre rien non plus de très rassurant quant aux expropriations qu'il faudra pratiquer. On a sans doute rejeté au Congrès de Régina la résolution qui demandait « le contrôle absolu des propriétés et confiscation, si nécessaire, sans compensation »; mais les méthodes d'indemnités, en une matière qui exigerait de la précision, restent si indéterminées et si pleines de réserves, pour les porteurs de titres par exemple, que les propriétaires peuvent à bon droit s'inquiéter. Où trouverait-on, au surplus, les milliards nécessaires à la compensation dans l'état actuel des finances publiques?

Le système que l'on préconise au sujet des impôts sur le revenu et l'héritage est destiné à empêcher l'accumulation des fortunes particulières, et il est évidemment radical. Bref, même à ce départ de socialisation, il ne reste guère du droit de propriété que les biens d'usage personnel et un peu d'argent.

Il y a, je ne le nie pas, dans la C. C. F., le parti des extrémistes et celui des modérés. Le premier, par un de ses représentants, s'exprime ainsi:

Un tel plan comporterait l'abandon du système de l'initiative privée. Il nous faut agir d'après un plan qui rejette toute idée de propriété. Les profits et la propriété doivent disparaître. Nous n'arriverons à rien tant que nous n'aurons pas détruit ces choses¹.

Si ce n'est pas l'opinion de l'ensemble de la Fédération, le plus modéré peut-être des Co-Ops tient tout de même ce langage:

Je reconnais que plusieurs objectent que notre programme peut empiéter sur le principe de la propriété privée. C'est peut-être vrai, mais je dirai que ce dernier a été exagéré sans raison. Ma maison est propriété individuelle, fort bien; les choses dont je me sers sont

1. *Regina Leader*, 23 décembre 1932.

propriété individuelle, fort bien; mais le principe de la propriété privée n'aurait jamais dû s'appliquer aux machines utilisées pour la production moderne. Je conviens que cette politique ne se pratiquera pas sans que les théories présentes sur la propriété chancellent; mais cela s'impose à l'heure actuelle ¹.

On peut se demander lequel de ces deux groupes l'emportera. Est-il nécessaire d'affirmer que les promoteurs même les plus modérés de ce vaste programme de socialisation

réduisent tellement, selon le mot du Pape, le caractère individuel de la propriété privée qu'ils en arrivent pratiquement à le lui enlever.

Or, sur ce point essentiel, la doctrine de saint Thomas d'Aquin sert de base aux enseignements de Léon XIII et de Pie XI. Le droit de propriété a son fondement dans la volonté du Créateur et dans la nature de l'homme. Il faut retenir surtout la distinction posée par saint Thomas et qui projette sur ce débat une lumière si sûre: la propriété possède une double fonction:

Une fonction individuelle qui consiste pour chacun non seulement à pourvoir à sa subsistance, mais à celle de sa famille et au patrimoine qu'il veut lui léguer; et il se trouve, comme le dit le Souverain Pontife, que « l'abolition de la propriété privée, loin de servir les intérêts de la classe ouvrière ne pourrait que les compromettre gravement »;

Une fonction sociale, « parce que l'homme est ainsi fait qu'il soigne toujours son travail quand il sait qu'il en recueillera les fruits ² ». Il n'est pas de socialisation qui puisse valoir à la communauté, en bien-être général, cet effort personnel, intéressé, qui développe l'esprit de prévoyance, rend laborieuses et discipline de lui-même les masses populaires. C'est parce qu'ils méconnaissent ce facteur psychologique que le communisme et le socialisme,

1. *Débats*, p. 1800.

2. *Ila, Ilae*, q. 66.

de même genre que la C. C. F., sont voués à un échec certain.

L'histoire nous apprend, du reste, et il n'est pas inutile que nous le répétons après tant d'autres, que la diffusion de la propriété individuelle suit le progrès de la civilisation et qu'elle en est un des signes les plus révélateurs. Il est d'expérience aussi que les pays qui résistent le mieux à la propagande communiste sont ceux où la petite propriété est le plus répandue. Le Pape recommande donc pour un plus grand nombre, et comme un moyen de restauration économique, l'accession à la propriété. Rappelons ces paroles décisives de Léon XIII :

Ce n'est pas des lois humaines mais de la nature qu'émane le droit de propriété individuelle. L'autorité publique ne peut donc l'abolir. Elle peut seulement en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun. En premier lieu il faut que les lois publiques soient pour les propriétés privées une protection et une sauvegarde.

Et ceci nous amène à signaler un point de particulière importance: la C. C. F. enseigne sur le rôle de l'État une doctrine qui n'est pas exacte. Antérieurement à l'État, l'individu, la famille possèdent des droits dont l'État ne peut les déposséder, soit pour la socialisation de la propriété ou pour son administration directe. L'homme est antérieur à l'État, et « la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle ¹ ».

Sans doute, ainsi que le Pape le remarque, il y a certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité, lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains des personnes privées ².

Il est par exemple des services d'utilité publique si considérables que l'État peut juger nécessaire de les diriger lui-même ou de les faire exploiter en régie. Mais il faudra

1. *Rerum novarum.*

2. *Quadragesimo anno.*

procéder chaque fois avec maturité, dans l'unique souci de la prospérité commune; et

la socialisation doit être limitée à une minorité d'entreprises: autrement elle aboutirait par la force des choses au collectivisme ¹.

Jamais, je pense, l'on n'a défini avec une aussi ferme lucidité et dans une forme plus concrète toute la politique sociale de l'État que dans cette page où Pie XI nous en livre la charte doctrinale:

De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes.

L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber.

Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir: *diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité*. Que les gouvernements en soient donc bien persuadés: plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques.

L'enquête ne nous conduit pas à des conclusions moins troublantes au sujet de la lutte des classes que comporte la réforme de la C. C. F. Elle y paraît comme une nécessité. Les réquisitoires véhéments des propagandistes de la C. C. F. sur la grande pitié de la classe ouvrière, sur les fautes des classes dirigeantes et sur le capitalisme, que l'on rend responsable des malheurs actuels, alors que tant

1. *Code de Malines*, No 164.

de causes y ont contribué, créent déjà dans les auditoires un ressentiment dangereux. A cette époque de gêne, d'énervement et d'inactivité, c'est un autre ton qu'il faut prendre. Il est imprudent aussi de parler toujours et partout de révolution, même s'il s'agissait, comme on l'explique après coup, « de révolution mentale et pacifique ». Il est à craindre que le peuple qui a goûté les violences de langage ne soit plus là pour entendre le correctif. Notons aussi telle doctrine sur le salaire et la plus-value qui ressemble de trop près à du Karl Marx et qui ne se réaliserait pas, on le prévoit aisément, sans résistance.

Et pourtant, l'un des Co-Ops le déclarait à la Chambre le 1^{er} février 1933 :

Notre groupe est décidé à atteindre le but qu'il a en vue par des méthodes pacifiques et tout en respectant l'ordre public ¹.

Le nouveau parti semble donc condamner les procédés du communisme soviétique et n'avoir rien à faire avec l'Internationale rouge. Il s'en défend au surplus énergiquement.

La C. C. F. n'a aucune liaison avec Moscou, absolument aucune ².

Nous n'avons pas et n'avons jamais eu affaire à Moscou. Nous ne prenons pas d'argent, nous ne prenons pas d'ordre de Moscou ³.

Il n'est pas de raison décisive de penser le contraire, et nous ne demandons pas mieux que de croire sur parole. Nous sera-t-il permis cependant de souligner et de regretter les sympathies trop bruyantes de la C. C. F. pour l'expérience des Soviets ? Les commentaires des Co-Ops autour de l'article 98 ne sont pas moins suggestifs. Et pourquoi ces protecteurs de l'ordre national interviennent-ils en faveur des communistes ? Et pourquoi l'article 12 du programme de Régina réclame-t-il la liberté de parole et d'assemblée pour tous, sans exception évidemment pour les communistes révolutionnaires ?

1. *Débats*, p. 1798.

2. *Ibid.*, p. 1797.

3. *Ibid.*, p. 2335.

Ce qui nous inquiète davantage, ce sont les affirmations catégoriques du nouveau groupe où il apparaît clairement que si, pour arriver au but, le recours à la force n'est pas le moyen dont on aimerait se servir, — la manière légale, politique, constitutionnelle vaudrait mieux sans doute, — il pourrait bien être le moyen exceptionnel, regrettable tant qu'on voudra, mais nécessaire. Et voici des paroles qui nous en convainquent.

En Chambre, le 1^{er} février 1933, après avoir déclaré des intentions très pacifistes, l'on ajoute :

Il se peut que le recours à la force soit inévitable, oui, si certaines gens persistent dans leur attitude et si l'on refuse aux citoyens de ce pays le droit de vivre dans une certaine aisance. Si un grand nombre de gens prétendent que nous ne pouvons poursuivre notre œuvre constitutionnellement, et si l'on nous laisse entendre qu'il ne nous sera pas permis de le faire constitutionnellement, personne alors ne peut prédire ce qui se passera ¹.

A Saskatoon le même orateur disait :

Or, comment allons-nous acquérir ce pouvoir ? Pour moi c'est une question d'ordre pratique. Il y a des gens dans nos organisations ouvrières, de même que dans les associations d'agriculteurs, qui prétendent que la seule chose à faire aujourd'hui est d'acquérir ce pouvoir par la force, par le recours aux armes, ou la violence, ou quelque chose dans ce genre. Bien entendu, depuis que le gouvernement fédéral a mis tant d'ardeur à supprimer ceux qui préconisent le recours à la force, cette opinion n'a pas été aussi ouvertement exprimée. Néanmoins, il y en a qui croient consciencieusement et fermement que c'est le seul moyen d'atteindre notre but. Cela ne me scandalise pas autant que d'autres, car s'il est juste pour une nation d'en vaincre une autre par la force, il est juste également pour une classe d'en vaincre une autre par les mêmes moyens ².

Qu'on se souvienne des discours prononcés à Moose-Jaw et à London :

Les autorités fédérales ont la haute main sur les troupes et les tribunaux, et le travail organisé ne pourra obtenir ce qu'il veut tant qu'il n'aura pas, de quelque manière, mis la main sur les troupes et les tribunaux ³.

1. *Débats*, p. 1797.

2. *Ibid.*, p. 2082.

3. *Ibid.*, p. 2082.

Nous devons nous grouper pour imposer ces changements. Il nous faut faire l'effort requis. Des gens nous rétorquent que c'est du socialisme, du communisme, c'en est peut-être. Qu'importe, mais enfin quel est le maître en ce pays ¹ ?

Il faut retenir avec soin de telles paroles qui révèlent dans une lumière inquiétante le fond des idées et des intentions. Il y a souvent dans les partis politiques comme dans les familles des enfants terribles qui disent tout haut leurs pensées au risque d'embarrasser leurs chefs ou leur entourage. La C. C. F. n'en manque pas, et l'un d'eux nous déclare :

Tous les progrès réalisés l'ont été au prix de bien du sang et des larmes... Mais la coopération est impossible entre les exploités et les exploités. Il n'y a pas de coopération entre le loup et l'agneau tant que celui-ci n'a pas été dévoré. Il n'y a pas de coopération entre les ouvriers et les patrons à cause de l'exploitation inhérente au système ².

Et nous, nous disons que si les dirigeants de la C. C. F. ne voulaient en aucune circonstance, comme un moyen ordinaire ou exceptionnel, de la lutte des classes et du recours à la force — ce qui ne ressort pas précisément des textes que nous venons de citer — ils y seront portés rapidement et malgré eux en vertu des principes et des actes qu'ils ont posés. Comment peuvent-ils espérer qu'un tel changement s'opère sans effraction et que tant de gens, parmi les plus puissants, se laissent bousculer et déposer sans protestation et sans représailles ? Le groupe modéré est déjà débordé par les outrances de l'extrême-gauche. Réussira-t-il à faire prévaloir les méthodes pacifiques qui lui paraissent la manœuvre la plus habile ? Et s'il tenait à garder des idées modérées, survivrait-il longtemps au triomphe du parti ? Il faudrait ne pas savoir, comme nous savons, ce qui se passe au sein de la C. C. F., et oublier l'histoire, pour ne pas en douter. Le socialisme ne sera toujours que le précurseur du commu-

1. *Débats*, p. 1832.

2. *Ibid.*, p. 1846.

nisme. Se trouverait-il des catholiques qui eussent encore la naïveté de penser qu'il leur suffirait de s'embrigader dans la C. C. F. pour y imposer des idées de mesure et de justice? Ce qui est plutôt certain, c'est qu'ils seront les premières victimes.

Enfin, de quelle force supérieure et d'ordre moral a-t-on pénétré cette Réforme sociale? Car c'est d'une réforme que l'on nous parle, complète, radicale, de fond en comble. Pour empêcher les soulèvements d'une masse populaire dont on exalte faussement les droits méprisés et pour convaincre de se dépouiller la classe possédante dont on exagère passionnément les torts et les devoirs, de quel moyen merveilleux dispose-t-on? Le nouveau système ne nous offre qu'une conception matérialiste de l'ordre social. C'est le dernier point que nous devons expliquer.

L'homme, assurément, peut chercher à acquérir les biens matériels, et, nous l'avons vu, ce n'est pas l'Église qui l'en empêche. Un chrétien n'ignore pas toutefois que sa raison d'être et sa fin sont de rejoindre un jour le Dieu qui l'a créé, et il prépare cette récompense dans l'amour et le service de son Seigneur, ce qui veut dire dans l'accomplissement des devoirs que lui impose sa qualité d'être raisonnable et social. Car, ne l'oublions pas, il est chrétien dans son activité publique comme dans son activité privée. Les sociétés comme les individus doivent reconnaître Dieu et se soumettre à sa loi. C'est même la première responsabilité de ceux qui gouvernent de respecter cette hiérarchie providentielle et de protéger d'abord les valeurs spirituelles des peuples. Ils se rappelleront d'ailleurs que l'autorité sociale

ne peut se fonder sur les intérêts temporels et matériels, mais ne peut venir que de Dieu, créateur et fin dernière de toutes choses¹.

Ces considérations ne sont pas superflues à une époque où de par le monde on médite de jeter les bases d'un ordre

1. *Quadragesimo anno.*

nouveau. Je veux citer intégralement le paragraphe de Pie XI intitulé « Rationalisation chrétienne », et dont on admire dans les milieux les plus divers la sagesse et la sérénité:

Les experts en sciences sociales appellent à grands cris une rationalisation qui rétablira l'ordre dans la vie économique. Mais cet ordre que nous réclamons avec insistance et dont nous aidons de tout notre pouvoir l'avènement, restera nécessairement incomplet aussi longtemps que toutes les formes de l'activité humaine ne conspirent pas harmonieusement à imiter et à réaliser, dans la mesure du possible, l'admirable unité du plan divin. Nous entendons parler ici de cet ordre parfait que ne se lasse pas de prêcher l'Église et que réclame la droite raison elle-même, de cet ordre qui place en Dieu le terme premier et suprême de toute activité créée, et n'apprécie les biens de ce monde que comme de simples moyens dont il faut user dans la mesure où ils conduisent à cette fin. Loin de déprécier comme moins conforme à la dignité humaine, l'exercice des professions lucratives, cette philosophie nous apprend au contraire à y voir la volonté sainte du Créateur qui a placé l'homme sur la terre pour qu'il la travaille et la fasse servir à toutes ses nécessités. Il n'est donc pas interdit à ceux qui produisent d'accroître honnêtement leurs biens; il est équitable, au contraire, que quiconque rend service à la société et l'enrichit profite, lui aussi, selon sa condition, de l'accroissement des biens communs, pourvu que, dans l'acquisition de la fortune, il respecte la loi de Dieu et les droits du prochain, et que, dans l'usage qu'il en fait, il obéisse aux règles de la foi et de la raison. Si tout le monde partout et toujours se conformait à ces règles de conduite, non seulement la production et l'acquisition des biens de ce monde, mais encore leur consommation, aujourd'hui, si souvent désordonnée, seraient bientôt ramenées dans les limites de l'équité et d'une juste répartition. A l'égoïsme sans frein, qui est la honte et le grand péché de notre siècle, la réalité des faits opposerait cette règle à la fois très douce et très forte de la modération chrétienne qui ordonne à l'homme de chercher avant tout le règne de Dieu et de sa justice, dans la certitude que les biens temporels eux-mêmes lui seront donnés par surcroît en vertu d'une promesse formelle de la libéralité divine.

La C. C. F., elle aussi, projette de fonder un nouvel ordre social. Elle a présenté son programme de Calgary comme un défi à l'ordre social existant: « *a challenge to*

the existing social order ». Elle demande des changements radicaux, politiques et économiques: « *radical, political and economic changes* ». L'un veut « inaugurer par des méthodes constitutionnelles légales un nouvel ordre spécial ¹ ». Un autre dit: « La question est de savoir si maintenant nous sommes disposés à établir un ordre social ². » Et le chef affirme qu'il s'agit « d'une révolution complète de notre structure économique et sociale ». Puisqu'il en est ainsi, nous sommes en droit d'attendre un programme politique complet, à la fois économique et moral, et qui tienne compte de la nature et du but de la société humaine. Il n'en tiendrait pas compte et tomberait dans un matérialisme pratique, le Pape nous le rappelle assez clairement, s'il n'était fait qu'en fonction des biens temporels, négligeant de se préoccuper des intérêts spirituels de la nation, de prendre Dieu comme principe et la religion comme fondement. L'activité économique, si envahissante qu'elle soit, n'est « qu'une fraction de la vie temporelle des peuples », et personne ne croira qu'un simple projet de socialisation suffise à régénérer une société. En un mot, nous avons besoin de savoir, nous, chrétiens et catholiques, ce que pensent de la question religieuse les C. C. F. et la part qu'ils lui consacrent dans leur plan de restauration sociale.

Qu'on ne nous objecte pas que pour cela on se reporte à ce qui existe depuis toujours: la révolution économique que l'on veut opérer est si profonde qu'elle transforme les rapports moraux entre les hommes. Tout est à reviser: liberté individuelle, justice, droit social, devoirs des citoyens à l'égard de l'État, notion de l'autorité. Et qu'est-ce qu'on nous réserve en matière d'éducation? Question morale, tout cela. — Les deux autres partis politiques n'y songent pas davantage, nous dit-on encore.

1. *Débats*, p. 1818.

2. *Ibid.*, p. 1807.

Peut-être; mais ils s'adaptent aux institutions établies, et par leurs chefs, maintes fois, à notre connaissance, ils ont fait du moins profession de spiritualisme et de christianisme.

Et la C. C. F. ? Ce qu'elle nous propose, c'est une réforme monétaire, bancaire, industrielle. L'unique cause du désordre de la société, pense-t-elle, c'est la mauvaise distribution des richesses. Et voilà bien l'un des traits du socialisme

qui considère les richesses suivant le procédé de répartition que l'on peut en faire et presque jamais suivant les procédés par lesquels on peut les créer¹.

L'unique remède, ajoute-t-on, c'est de tout remettre entre les mains de l'État pour une répartition plus équitable. Mais la réforme spirituelle, sans laquelle, comme dit Pie XI, « tous les efforts seraient vains » ? Apparemment ils n'en ont cure, si bien que lorsqu'un député déclare en Chambre que la crise présente est non seulement une question économique et industrielle mais aussi une question morale, on l'accueille dans le camp des Co-Ops avec un air amusé et dédaigneux. Sur la religion elle-même, pas un mot, à part l'article 9, qui n'est qu'une formule de tolérance: « *The amendment of the Constitution without infringing upon racial or minority rights* », à peu près la consigne du socialisme, votée à Erfurt, en 1891: « religion, affaire privée ». Nous sommes loin de l'« admirable unité du plan divin » dont parle Pie XI.

Quand le nouveau parti voudra différencier le communisme du Commonwealth, voici ce qu'il se contente d'affirmer:

Permettez-moi de dire qu'il faut établir une distinction entre la Fédération du Commonwealth coopératif et le Communisme. Il est vrai que les deux poursuivent un changement dans l'ordre social, un nouveau système économique. Les communistes sont convaincus que ce résultat ne peut s'obtenir que par la force. Ils prétendent

1. Giscard d'ESTAINE, *Capitalisme*, p. 76 et ss.

qu'il est impossible d'y arriver autrement. Nous croyons que nous pouvons l'obtenir par des moyens pacifiques et en respectant l'ordre public, et c'est le but de cette organisation ¹.

Est-ce vraiment la seule différence essentielle entre Communisme et C. C. F.? Mais le Communisme est ennemi déclaré de Dieu. Sur un point aussi tragique pour nous, est-ce que l'on ne jugerait pas à propos de noter des divergences de vue? L'un des Co-Ops nous annonce que Karl Marx est un « vieil ami », il vante « son génie » et « sa doctrine profonde ». Mais Karl Marx, c'est le déterminisme économique, et le matérialisme érigé en dogme.

Comment ne pas affirmer que le programme de la C. C. F., en fait, sinon dans les intentions de ses auteurs, repose sur une conception matérialiste de l'ordre social et que c'est précisément ce qui constitue le caractère anti-chrétien du socialisme authentique? Ces paroles du Pape ne peuvent que rendre plus saisissante notre argumentation:

Le socialisme, ignorant complètement cette sublime fin de l'homme et de la société, *ou n'en tenant aucun compte*, suppose que la communauté humaine n'a été constituée qu'en vue du seul bien-être. Les socialistes concluent que l'activité économique — *dont les buts matériels retiennent seuls leur attention* — doit de toute nécessité être menée socialement ².

Je conclus. — J'ai essayé d'analyser, à la lumière des principes chrétiens et des enseignements pontificaux, le programme de rénovation sociale qui sollicite vos suffrages. Je n'ai rien à changer aux réserves que j'ai déjà formulées. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il nous offre incontestablement une forme de socialisme qui ne mérite pas l'adhésion des catholiques.

Il faudrait que la C. C. F., et nous espérons bien qu'elle y viendra un jour, reconnaisse entièrement le droit na-

1. *Débats*, p. 1797.

2. *Quadragesimo anno*.

turel de propriété privée, abandonne ce qui provoque la lutte des classes et tout recours à la violence, adopte franchement une conception chrétienne de l'ordre social pour que les catholiques puissent modifier leur opinion à son sujet.

Sans doute, lorsque les dirigeants de la C. C. F. abolissent d'un coup Sénat, Conseils législatifs, barrières provinciales, sans nous apprendre par quoi ils les remplaceront, et nous jettent sans défense dans le grand tout canadien, nous pouvons trouver que ces réformateurs vont vite en besogne et font bon marché de nos institutions, de nos droits et de la Constitution fédérale. Ceci n'étant point à proprement parler question de philosophie sociale chrétienne n'eût peut-être pas suffi à justifier une intervention. Je veux me garder également de me mêler aux discussions des Co-Ops avec les partis existants. Il y a toujours danger, dans ce pays où l'esprit de parti est encore si puissant, de servir des intérêts très secondaires et qui n'ont rien à voir avec la doctrine de l'Église. La réflexion m'a convaincu cependant qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces risques quand il s'agit de prémunir les catholiques de Montréal contre la propagande socialiste qui les menace. Je crois même que le sentiment de la responsabilité chez nos hommes publics est assez vif pour que l'on puisse espérer qu'ils se rendent compte d'une vérité: ce n'est pas par des discours que l'on peut enrayer les progrès du socialisme; il y faut une action résolument sociale, une économie plus humaine, au service de tous, où le bien commun a priorité sur les intérêts particuliers. C'est la part d'amélioration que tous les hommes de bonne volonté peuvent apporter à l'organisme social, sans secousses violentes et sans récriminations inutiles.

Je veux surtout demander aux catholiques de se défier des nouveautés, de ne pas croire qu'elles vont faire disparaître d'un coup les abus et les injustices. Qu'ils s'at-

tachent plutôt et de très près à la pensée de l'Église. Quand nous voyons nos adversaires étudier le texte de nos encycliques, nous nous prenons à regretter que tant des nôtres semblent ignorer qu'en matière sociale il y a une doctrine chrétienne positive.

Qu'on me permette de rappeler un fait d'expérience et que je retrouve dans un livre que je viens de lire avec le plus grand intérêt¹. L'auteur y retrace dès le début les diverses phases de la conquête du pouvoir par le bolchévisme de Russie. Il y note l'attitude de la société bourgeoise qui favorise de toute son influence l'ascension du nouveau régime. Elle ne veut qu'une révolution politique; elle a préparé, sans s'en douter, une révolution sociale. Elle s'est bercée de l'espoir de pouvoir arrêter à un point donné le bouleversement commencé: elle a été emportée par les remous qu'elle a contribué à créer. A Dieu ne plaise que nous soyons un jour ou l'autre dans notre pays en présence de ces graves extrémités. Ne commettons pas tout de même la naïveté d'y travailler.

III

Pie XI nous demande de « nous attacher avant tout à faire voir aux socialistes que leurs réclamations, dans ce qu'elles ont de juste, trouvent un appui bien plus fort dans les principes de la foi chrétienne et une force de réalisation bien plus efficace dans la charité chrétienne ». Vos Évêques ont donc raison de remarquer que « trop de catholiques méconnaissent la puissance sociale des vertus chrétiennes ». Qu'y a-t-il au fond de cette vérité? Un chrétien peut méconnaître le rayonnement social de la vertu s'il néglige de se préoccuper de l'influence qu'il exerce en la pratiquant. Comment, en effet, nous arrêter un instant à la pensée que nous sommes seuls au monde

1. *Le Bolchévisme*, par Waldemar GURIAN.

et que les âmes qui nous regardent vivre ne subissent pas le contre-coup de ce que nous faisons ? Pourquoi dit-on que « le fils ressemble aux idées de son père », sinon pour marquer que le père forge l'âme de son fils par le contact de tous les jours ? Il y a là une puissance contre laquelle habituellement rien ne prévaut : elle agit souvent à notre insu, et c'est elle qui détermine nos réactions en présence des devoirs que la vie nous impose. L'action d'un vrai chrétien est de même ordre et de même portée. Il est dans les desseins de la Providence que le bien une fois créé ne s'arrête plus. Il peut vous sembler qu'il tombe sur une terre stérile. Il arrive qu'un souffle invisible l'emporte vers une âme où il renouvelle le goût de la vertu. Il faut avouer qu'il n'est pas de besogne plus urgente pour un chrétien d'aujourd'hui que de jeter dans tous les milieux qu'il fréquente de l'optimisme et de la bonne humeur, de la résignation et de la joie chrétiennes. Par l'exemple et par la parole, il doit ouvrir à ceux que la gêne rend maussades et exigeants les perspectives consolantes de l'Évangile. Les Saints sont nécessaires au monde à tous les âges de son histoire. Ils nous rendraient en ce moment l'incomparable service d'entretenir dans nos âmes avec un peu de patience et de modération la confiance filiale en notre Père du ciel.

Un chrétien méconnaît encore le rayonnement social de la vertu quand il la blesse par des fautes positives. Ne nous faisons pas d'illusion : en mal comme en bien l'influence est profonde et durable. Vous avez observé le phénomène qui se passe parfois sur mer. Vous naviguez par un temps de clair soleil et vous jouissez de la sérénité radieuse dont il inonde l'atmosphère. Au-dessous de vous, cependant, la mer est agitée et des vagues longues, puissantes, soulèvent le navire qui vous porte. Les marins vous diront qu'à cinquante milles peut-être de l'endroit où vous êtes, une tempête sévit que vous ne voyez pas

mais dont vous subissez les lointaines rafales. Ainsi en est-il de la vie humaine. En mal comme en bien rien ne se perd. Vous pensez qu'une calomnie, une critique, une idée fausse tombées de vos lèvres vont s'ensevelir dans l'oubli. Détrompez-vous. Un jour ou l'autre, après mille transformations qu'il est impossible de suivre, elles se poseront sur un esprit mal fait comme un mauvais microbe sur un organisme affaibli; elles le corrompront, et de cette corruption s'exhaleront de nouveaux poisons.

Toutes les vertus chrétiennes, même celles qui s'exercent dans l'obscurité la plus complète, ont une influence sociale en ce sens qu'elles améliorent le milieu humain où elles se produisent.

Le mal lui aussi déprime et pervertit le milieu où il exerce ses activités. Et s'il m'est permis de préciser davantage en conduisant jusqu'à sa conclusion logique ce parallélisme instructif, j'ajoute qu'il y a deux vertus dont l'action est singulièrement puissante sur l'ordre social tout entier: je veux nommer la charité et la justice. Il en résulte que les fautes commises contre elles revêtent en ce moment une gravité particulière.

Passons rapidement sur la charité, encore qu'il y eût beaucoup à dire. L'assistance des miséreux, car c'est de cette forme de charité que j'entends parler ici, éveille la sympathie et le zèle. Des noms et des œuvres se présentent à mon esprit qui ont droit à un hommage ému. Il n'est pas sûr qu'on ait fait disparaître tous les préjugés de ceux qui ont été secourus; mais nous devons sans contester à cette charité généreuse la tranquillité de notre ville depuis trois ans. — En est-il tout à fait de même de la justice? Je n'oserais l'affirmer. Vous vous rendez bien compte que si la charité donne au prochain ce qui ne lui appartient pas, la justice a pour objet ce qui de droit lui revient. Écartons en effet ce concept en vertu duquel la justice est comme l'ensemble des vertus naturelles et

chrétiennes. Considérons-la dans l'acception que notre catéchisme nous a rendue familière. Le septième commandement nous défend de prendre et de retenir injustement le bien du prochain et de lui causer aucun dommage. Le dixième commandement défend jusqu'au désir d'acquérir injustement ce que le prochain possède. Ce précepte est très clair. Si le mot de vol a un sens, c'est que la propriété est un fait; et si le vol est condamnable, c'est que la propriété est un droit. Nous avons raison de craindre que ces notions si simples ne s'obscurcissent dans trop de consciences. Ce qu'il faut déclarer amèrement, c'est que la plus élémentaire honnêteté fasse défaut quand il s'agit de l'argent des autres. Vous pensez sans doute en ce moment à ceux qui ne paient pas leurs dettes. Pensez surtout à ceux que la cupidité entraîne à s'enrichir par tous les moyens.

Si nous voulions entreprendre le procès des méthodes financières modernes, il n'aurait rien d'honorable pour notre temps. Ce procès, le Pape l'a instruit de main de maître et en une page saisissante. De même a-t-il fait pour les abus du capitalisme. Et qui pourrait s'en étonner? Ce qui nous préoccupe, ce n'est pas uniquement le désir de dégager l'Église de toute compromission: les principes mêmes qui nous font condamner le socialisme parce qu'il porte atteinte à la propriété privée nous obligent également à nous élever contre le capitalisme tel qu'il existe fréquemment de nos jours et dont l'une des misères est d'arriver par des voies différentes au même résultat. Vos Évêques vous rappellent justement que le capital n'est pas mauvais en soi et qu'il faut se garder de penser que la richesse est le fruit naturel de la malhonnêteté. Mais ils posent le doigt courageusement sur la misère particulière à notre époque: la concentration des richesses, les alliances économiques, le développement prodigieux du machinisme et de la surproduction.

Est-ce à dire, peuvent-ils conclure, « que tout ce mouvement fébrile vers la richesse se soit produit sans abus » ?

Je tiens à mettre sous vos yeux la grande parole du Pape, énumérant les conséquences d'un pareil régime :

Ce qui à notre époque frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré. Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement on ne peut plus respirer.

Cette concentration du pouvoir et des ressources, qui est comme le trait distinctif de l'économie contemporaine, est le fruit naturel d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de limites; ceux-là seuls restent debout qui sont les plus forts, ce qui souvent revient à dire, qui luttent avec le plus de violence, qui sont le moins gênés par les scrupules de conscience. A son tour cette accumulation de forces et de ressources amène à lutter pour s'emparer de la puissance, et ceci de trois façons: on combat d'abord pour la maîtrise économique; on se dispute ensuite le pouvoir politique dont on exploitera les ressources et la puissance dans la lutte économique; le conflit se porte enfin sur le terrain international, soit que les divers États mettent leurs forces et leur puissance politique au service des intérêts économiques de leurs ressortissants, soit qu'ils se prévalent de leurs forces et de leur puissance économiques pour trancher leurs différends politiques...

La libre concurrence s'est détruite elle-même; à la liberté du marché a succédé une dictature économique, l'appétit du gain a fait place à une ambition effrénée de dominer. Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle. A tout cela viennent s'ajouter des graves dommages qui résultent d'une fâcheuse confusion entre les fonctions et devoirs d'ordre politique et ceux d'ordre économique, telle, pour n'en citer qu'une d'une extrême importance, la déchéance du pouvoir: lui qui devait gouverner de haut, comme un souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, il est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions

et de toutes les ambitions de l'intérêt. Dans l'ordre des relations internationales, de la même source sortent deux courants divers: c'est d'une part le nationalisme ou même l'impérialisme économique, de l'autre, non moins funeste et détestable, l'internationalisme ou impérialisme international de l'argent, pour lequel là où est l'avantage, là est la patrie.

C'est au cours de la remarquable conférence où il commentait ces textes de *Quadragesimo anno* que S. Ém. le Cardinal Archevêque de Québec ne craignait pas de dire:

Eh bien! Messieurs, on peut l'affirmer: le xx^e siècle devra être un siècle plus social, moins individualiste, sinon il sera un siècle révolutionnaire et communiste.

Un siècle plus social, eh oui! Il est en effet une préoccupation qui n'est pas encore entrée dans les esprits: c'est celle du *Bien commun*, ou, selon la désignation chère à Pie XI, celle de la *justice sociale*, ce que saint Thomas appelle justice générale ou légale.

Pareille au soleil qui, tout en demeurant une réalité distincte des autres êtres, joue à leur égard le rôle d'une cause universelle en les enveloppant de sa lumière et en les transformant par sa chaleur, la justice sociale a pour fonction de promouvoir au Bien commun les actes de toutes les autres vertus; mais cela ne l'empêche pas d'être une vertu spéciale, car elle a un objet propre: le *Bien commun*. De même que la charité peut être appelée une vertu générale parce qu'elle subordonne au Bien divin les actes de toutes les vertus, ainsi la justice sociale qui subordonne les mêmes actes au Bien commun... Elle a pour objet l'intérêt général, distinct de l'intérêt particulier des individus; elle est pratiquée par les citoyens qui ont la volonté de servir le bien commun et d'y ordonner leur vie morale¹.

C'est le *sens social*, et j'osais dire un jour « qu'il est à peine né chez nous ». Il appartient pourtant en propre à des catholiques qui confessent le dogme de la communion des saints, et qui, dans l'Église, grâce à la réversibilité des mérites, vivent du patrimoine qu'enrichissent les prières, les sacrifices, les actions méritoires de tous les fidèles. L'humanité forme ainsi, selon le mot admirable de saint

1. Cf. S. Thomas, IIa, IIae, q. 58, art. 6 et *Le moral et le social*; *Mélanges thomistes*, 1923, R. P. GILLET, O. P.

Thomas, « la communauté de tous les hommes sous les ordres de Dieu ¹ ». Et alors, la justice sociale étant observée, « il résultera nécessairement que cette fonction si importante de la vie sociale qu'est l'activité économique retrouvera, à son tour, la rectitude et l'équilibre de l'ordre ».

Pratiquons d'abord la *justice particulière*. Vos Évêques citent le cas de l'employeur qui, malgré les contrats et les engagements les plus précis, soustrait encore à l'ouvrier une partie de son salaire. L'on pourrait citer d'autres exemples: l'insuffisance du salaire en regard de profits exorbitants. Et c'est l'exploitation du travail. Ce n'est pas sans raison que le législateur est intervenu par la loi du salaire minimum des femmes: espérons qu'il poussera bientôt jusqu'à d'autres domaines où son intervention est également urgente. Ajoutez encore en certains endroits les conditions antihygiéniques du travail; dans nombre d'industries, ce travail à la pièce qui surmène l'ouvrier et au moyen duquel s'établit une moyenne de rendement trop élevée pour les forces humaines. Je ne veux pas insinuer que tous les employeurs sont inhumains, mais la concurrence est telle qu'elle les amène à diminuer par tous les moyens le prix de revient et à rendre le travail inhumain. La nature humaine surtout est ainsi faite qu'elle ne voit que le profit immédiat et qu'elle n'est bridée dans ses appétits que par la crainte de la sanction. Seulement il est bien dommage que ces vues courtes et égoïstes jettent dans la société des germes de mécontentement. Pour les empêcher de lever en moissons dangereuses, il est temps que dans tout ce qui regarde le travail la justice entre en scène et soit respectée. Il faut hâter de nos vœux le moment où, selon la pensée de Pie XI, ces questions pressantes seront réglées par des conventions

1. II, q. 100, art. 5.

collectives, patrons et ouvriers établissant d'un mutuel accord un régime qui tienne compte des exigences et des risques d'une entreprise, du bien commun, et qui se préoccupe également de garder au travail sa dignité humaine et sa rémunération suffisante. C'est un des moyens les plus sûrs de travailler au relèvement des classes populaires, à la collaboration des divers corps professionnels et au bon ordre de la société.

Mais à cette crise si douloureuse des âmes qui, tant qu'elle subsistera, nous dit le Père commun des fidèles, frappera de stérilité tout effort de régénération sociale, il n'est de remède efficace que dans un franc et sincère retour à la doctrine de l'Évangile, aux préceptes de Celui qui a les paroles de la Vie éternelle.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône des messes paroissiales, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Montréal, le onze février mil neuf cent trente-quatre.

† GEORGES

Archevêque-coadjuteur de Montréal

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

La Restauration de l'ordre social

d'après les
encycliques

Rerum novarum

et

Quadragesimo anno

Brochure de 106 pages

—
25 SOUS
—

EDITIONS

de

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

— EN VENTE A —

L'Action Paroissiale

4260, RUE DE BORDEAUX
MONTREAL

Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: July 2005

Preservation Technologies
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

86. <i>Le Problème social et sa solution.</i>	Abbé Edmour HÉBERT
87. <i>Les Semaines sociales.</i>	E. S. P.
88-89. <i>De l'Internationalisme au Nationalisme.</i>	Alfred CHARPENTIER
90. <i>Vers le peuple.</i>	Guy VANIER
91. <i>L'Action sociale.</i>	Antonio PERRAULT
92-93. <i>La Grève et l'enseignement catholique.</i>	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
94. <i>Programme d'action sociale.</i>	Edouard MONTPETIT
95. <i>Les Parents, l'Église et l'État dans leurs rapports avec l'école.</i>	Abbé Ad. SABOURIN
96. <i>L'Organisation professionnelle.</i>	Mgr L.-A. PAQUET
97. <i>Syndicats patronaux.</i>	Abbé Emile CLOUTIER
98. <i>La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.</i>	XXX
99. <i>L'Aspect économique du problème industriel.</i>	Edmond CLOUTIER
100. <i>Le Salaire.</i>	Abbé Edmour HÉBERT
101. <i>Nos Pêcheries.</i>	Fabien BUGEAUD
102. <i>La Question des chemins de fer.</i>	XXX
103. <i>Les Caisses Desjardins: œuvre sociale.</i>	Wilfrid GUÉRIN
104. <i>L'Aube d'une ère ouvrière nouvelle.</i>	Alfred CHARPENTIER
105. <i>L'Organisation ouvrière catholique au Canada.</i>	E. S. P.
106. <i>Réformes scolaires.</i>	E. S. P.
107. <i>Le Travail du dimanche dans notre industrie.</i>	Mgr Eugène LAPOINTE
108. <i>La Gaspésie.</i>	J. W.
109. <i>Les Espoirs présents du catholicisme en France.</i>	R. P. DONCEUR, S. J.
110. <i>La Société catholique de Protection.</i>	E. S. P.
111. <i>Le Problème des narcotiques au Canada.</i>	Olivier CARIGNAN
112. <i>Le Charbon au Canada.</i>	Paul CHARTIER, S. J.
113-114. <i>Le Nord qui s'ouvre.</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
115. <i>Les Trois Elapes de la question ouvrière.</i>	Abbé Edmour HÉBERT
116-117. <i>Dans les chantiers.</i>	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
118. <i>La Mortalité infantile.</i>	Dr Joseph GAUVREAU
119. <i>La Tuberculose.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
120-121. <i>Le Chômage.</i>	Gérard TREMBLAY
122. <i>L'Eucharistie et la question sociale.</i>	R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.
123. <i>Le Canada minier.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
124. <i>Le Patriotisme.</i>	S. G. Mgr LAFLÈCHE
125. <i>L'Apprentissage.</i>	E. S. P.
126-127. <i>Notre problème agricole.</i>	Charles GAGNÉ
128. <i>Les Forces hydrauliques.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
129. <i>L'Art ménager.</i>	Abbé Atm. BEAUREGARD
130. <i>Le Domaine rural canadien.</i>	Georges BOUCHARD
131. <i>Les Paysans de France.</i>	Georges BOUCHARD
132. <i>La Jeune Fille et les œuvres de charité.</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
133-134. <i>Pour et contre le tabac.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
135. <i>Vers l'émancipation économique.</i>	G.-E. MARQUIS
136-137. <i>Le Travail de nuit dans les boulangeries.</i>	XXX
138. <i>Expansion industrielle dans le Québec.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
139. <i>Le Logement et la santé.</i>	R. P. Julien SENAY, S. J.
140-141. <i>Travailleurs inconnus: nos aveugles.</i>	R. P. Louis LALANDE, S. J.
142. <i>L'Éducation de la Justice.</i>	R. P. J. SALSMANS, S. J.
143. <i>Abolitionnisme ou Règlementation.</i>	Max. TURMANN
144. <i>L'Actionariat syndical.</i>	C.-J. MAGNAN
145-146. <i>Le Conseil national d'Éducation.</i>	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
147. <i>Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
148. <i>Éclaireurs canadiens-français.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
149-150. <i>La Puîpe et le Papier.</i>	Alfred CHARPENTIER
151. <i>L'Atelier syndical fermé.</i>	Dr Louis-Philippe ROY
152-153. <i>L'Alcoolisme et l'indigène.</i>	Antonio PERRAULT
154. <i>L'Eucharistie et les classes dirigeantes.</i>	Rodolphe LAPLANTE
155. <i>L'Effort économique de notre race.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
156-157. <i>La Forêt canadienne.</i>	R. P. Paul-Émile FARLEY, C. S. V.
158. <i>Le Caractère de l'adolescent.</i>	R. P. Léon LEBEL, S. J.
159-160. <i>Les Allocations familiales.</i>	Abbé Maxime FORTIN
161. <i>L'Association professionnelle.</i>	XXX
162. <i>Fléatration des Œuvres d'hygiène infantile.</i>	J.-H. RICHARDSON
163. <i>La Réforme du calendrier.</i>	Georges BOUCHARD
164. <i>Les Petites industries féminines à la campagne.</i>	Abbé L.-A. LAFORTUNE
165. <i>L'Union ouvrière.</i>	Gérard TREMBLAY
166. <i>Les Anciennes Corporations.</i>	R. P. STANISLAS, P. S. V.
167. <i>Le Communisme international au Canada.</i>	E. S. P.
168. <i>Parents et Maîtres — Leur collaboration.</i>	Abbé Arthur MAHEUX
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver.</i>	Albert RIOUX

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

170. <i>Le Cinéma</i>	Oscar HAMEL
171. <i>La Crise protestante</i>	R. P. Adélaïde DUGRÉ, S.J.
172-173. <i>La Formation technique</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S.J.
174. <i>La Gaspésie intérieure</i>	PÉNINSULAIRE
175. <i>Chefs ouvriers catholiques</i>	L.-G. HOGUE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i>	Dr J.-A. BAUDOIN
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i>	E. S. P.
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i>	E. S. P.
179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i>	R. P. E. JOMBART, S.J.
180. <i>Le Tourisme — Source de richesse</i>	Eugène L'HEUREUX
181. <i>La Vaccination antituberculeuse</i>	Dr J.-C. BOURGOIN
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i>	Joseph RISI
183-184. <i>La Paroisse au Canada français</i>	R. P. Adélaïde DUGRÉ, S.J.
185. <i>L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique</i>	Abbé J.-Ad. SABOURIN
	R. P. SCHELPE, S.J.
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S.J.
187. <i>Le Travail des jeunes filles</i>	Mme W. RAYMOND
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i>	Juge C.-E. DORION
189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i>	R. P. BONHOMME, O.M.I.
190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien</i>	E. S. P.
191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i>	Wilfrid GUÉRIN
192. <i>L'Eglise et la question syndicale</i>	PP. ARENDT et MULLER, S.J.
193. <i>Nos Orphelinats</i>	Sœur ALLAIRE, etc.
194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse</i>	S. S. PIE XI
196. <i>L'Enseignement religieux</i>	S. G. Mgr ROSS
197. <i>La Semaine du dimanche</i>	XXX
198. <i>Pour nos Enfants</i>	Sœur MARIE-HADELIN, etc.
199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques</i>	XXX
200. <i>Pour le bon journal</i>	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
201. <i>Le Sens catholique</i>	E. MERCIER et G. LADOUCEUR
202-203. <i>L'Apostolat laïque</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
204-205. <i>Instruction ou Education</i>	Esdras MINVILLE
206. <i>En Russie soviétique</i>	E. S. P.
207-208. <i>Manuel antibolchévique</i>	E. S. P.
209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i>	Antonio PERRAULT
210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i>	S. S. PIE XI
*212. <i>Le Mariage chrétien</i>	R. P. Adélaïde DUGRÉ, S.J.
213. <i>L'Etat et la morale publique</i>	Léo PELLAND
214-215. <i>L'Etat et le mariage</i>	Juge C.-E. DORION
216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i>	R. P. Albert MULLER, S.J.
217-218. <i>Cahier anticomuniste</i>	E. S. P.
219. <i>Pour la Colonisation</i>	E. S. P.
220. <i>Le Rêve communiste</i>	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O.P.
221. <i>Pour la Paix</i>	E. S. P.
222. <i>La Famille</i>	R. P. C. RUTCHÉ, C.S.S.P.
223-224. <i>Le Plan quinquennal</i>	ENTENTE INTERNATIONALE
225. <i>La Profession agricole</i>	Abbé Georges-M. BILODEAU
226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité</i>	R. P. BOURNIVAL, S.J.
227. <i>Le Retour de la mère au foyer</i>	Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
228. <i>La place des enfants n'est pas au cinéma</i>	E. S. P.
229. <i>Les Résolutions bolchévistes modernes</i>	Henri GLASS
230. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire</i>	E. POINIER et W. GUÉRIN
231. <i>Le Commerce avec les Soviets</i>	E. S. P.
232-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada</i>	E. S. P.
234. <i>La Culture intellectuelle religieuse</i>	Abbé Anselme LONGPRÉ
235. <i>La Ligue Catholique Féminine</i>	UN AUTOMNIER
236. <i>Directives sociales catholiques</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
237. <i>L'Agriculture, base économique d'une nation</i>	Abbé Edouard BEAUDOIN
238. <i>L'Œuvre de la Colonisation</i>	Esdras MINVILLE
239-240. <i>Le Programme de Restauration sociale</i>	A. RIOUX, A. CHARPENTIER
	Dr P. HAMEL, W. GUÉRIN
241. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i>	Abbé Philippe PERRIER
242. <i>La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.</i>	Mgr Georges GAUTHIER

Les numéros précédés d'un astérisque sont épuisés.

92666

(Abonnement: \$1.50 par an)

BNQ



C 000 092 666

IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTREAL

